

**BUREAU D'ETUDE GEOLOGIQUE ET  
GEOPHYSIQUE**

**Monsieur Clément Berthelot**

parc d'activités du moulin

15 rue du meunier

44880 SAUTRON

---

**RAPPORT D'ANALYSE**

---

**Dossier N° : 24E061594**

Version du : 15/04/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Date de réception technique : 05/04/2024

Première date de réception physique : 05/04/2024

Référence Dossier : N° Projet : CCCC

Nom Projet : Grézac

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Référence Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Coordinateur de Projets Clients : Marion Baumgarten / MarionBaumgarten@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau souterraine	(ESO)	Pz1
002	Eau souterraine	(ESO)	Pz2
003	Eau souterraine	(ESO)	Pz3
004	Eau souterraine	(ESO)	Pz4

**RAPPORT D'ANALYSE**
**Dossier N° : 24E061594**

Version du : 15/04/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Date de réception technique : 05/04/2024

Première date de réception physique : 05/04/2024

Référence Dossier : N° Projet : CCCC

Nom Projet : Grézac

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Référence Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

N° Echantillon	001	002	003	004
Référence client :	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024
Date de début d'analyse :	05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

**Analyses immédiates**

<b>LS001 : Mesure du pH</b>					
pH		* 7.1	* 7.1	* 7.0	* 7.2
Température	°C	18.3	19.5	18.7	18.5
<b>LSK98 : Conductivité à 25°C</b>					
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	* 720	* 724	* 880	* 680
Température de mesure de la conductivité	°C	18.6	19.8	19.0	18.7
<b>LS071 : Potentiel d'oxydoréduction</b>	mV	295	293	315	310

**Indices de pollution**

<b>LS02L : Azote Nitrique / Nitrates (NO3)</b>					
Nitrates	mg NO3/l	* 30.9	* 14.0	* 68.1	* 39.3
Azote nitrique	mg N-NO3/l	* 6.98	* 3.16	* 15.38	* 8.87
<b>LS045 : Carbone Organique Total (COT)</b>	mg/l	* 1.4	* 0.56	* 1.3	* 0.74
<b>LS065 : Indice phénol</b>	µg/l	* <10	* <10	* <10	* <10

**Métaux**

<b>LS109 : Fer (Fe)</b>	mg/l	* <0.01	* <0.01	* <0.01	* <0.01
<b>LSKPN : Mercure</b>	µg/l	* <0.10	* <0.10	* <0.10	* <0.10
<b>LS153 : Arsenic (As)</b>	µg/l	* 0.34	* <0.20	* 0.69	* <0.20
<b>LS158 : Cadmium (Cd)</b>	µg/l	* <0.20	* <0.20	* <0.20	* <0.20
<b>DN223 : Chrome (Cr)</b>	µg/l	* <0.50	* <0.50	* <0.50	* <0.50
<b>LS162 : Cuivre (Cu)</b>	µg/l	* 0.62	* <0.50	* 0.77	* <0.50
<b>LS116 : Nickel (Ni)</b>	µg/l	* <2.00	* <2.00	* <2.00	* <2.00
<b>LS184 : Plomb (Pb)</b>	µg/l	* <0.50	* <0.50	* <0.50	* <0.50
<b>LS112 : Zinc (Zn)</b>	µg/l	* <5.00	* <5.00	* <5.00	* <5.00

**Hydrocarbures totaux**

**RAPPORT D'ANALYSE**
**Dossier N° : 24E061594**

Version du : 15/04/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Date de réception technique : 05/04/2024

Première date de réception physique : 05/04/2024

Référence Dossier : N° Projet : CCCC

Nom Projet : Grézac

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Référence Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

N° Echantillon	001	002	003	004
Référence client :	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4
Matrice :	ESO	ESO	ESO	ESO
Date de prélèvement :	04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024
Date de début d'analyse :	05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024
Température de l'air de l'enceinte :	7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

**Hydrocarbures totaux**
**LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches**

	001	002	003	004
Indice Hydrocarbures (C10-C40) mg/l	* <0.03	* <0.03	* 0.056	* <0.03
HCT (nC10 - nC16) (Calcul) mg/l	<0.008	<0.008	0.013	<0.008
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) mg/l	<0.008	<0.008	0.024	<0.008
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) mg/l	<0.008	<0.008	0.014	<0.008
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul) mg/l	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008

**LSL4E : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%)**

	001	002	003	004
> C10 - C12 inclus (%)	-	-	9.83	-
> C12 - C16 inclus (%)	-	-	13.87	-
> C16 - C20 inclus (%)	-	-	38.53	-
> C20 - C24 inclus (%)	-	-	12.47	-
> C24 - C28 inclus (%)	-	-	10.89	-
> C28 - C32 inclus (%)	-	-	6.92	-
> C32 - C36 inclus (%)	-	-	7.22	-
> C36 - C40 exclus (%)	-	-	0.27	-

**LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l)**

	001	002	003	004
C10 - C12 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.005	<0.004
> C12 - C16 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.008	<0.004
> C16 - C20 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.021	<0.004
> C20 - C24 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.007	<0.004
> C24 - C28 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.006	<0.004
> C28 - C32 inclus mg/l	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004
> C32 - C36 inclus mg/l	<0.004	<0.004	0.004	<0.004
> C36 - C40 inclus mg/l	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004

**Sous-traitance**

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 24E061594**

Version du : 15/04/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Date de réception technique : 05/04/2024

Première date de réception physique : 05/04/2024

Référence Dossier : N° Projet : CCCC

Nom Projet : Grézac

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Référence Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001	002	003	004
Pz1	Pz2	Pz3	Pz4
ESO	ESO	ESO	ESO
04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024	04/04/2024
05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024	05/04/2024
7.4°C	7.4°C	7.4°C	7.4°C

### Sous-traitance

IXN1D : <b>Indice hydrocarbures volatils (C5-C9)</b>	µg/l	*	<25	*	<25	*	<25	*	<25
Prestation soustraite à Eurofins Hydrologie Est SAS COFRAC ESSAIS 1-0685									

### Sous-traitance

IXA39 : <b>Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)</b>	mg O2/l	*	<5	*	<5	*	<5	*	<5
Prestation soustraite à Eurofins Hydrologie Est SAS COFRAC ESSAIS 1-0685									

Observations	N° d'échantillon	Référence client
L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à 00h01.	(001) (002) (003) (004)	Pz1 / Pz2 / Pz3 / Pz4 /
Métaux : La stabilisation a été réalisée au laboratoire.	(003)	Pz3
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001) (002) (003) (004)	Pz1 / Pz2 / Pz3 / Pz4 /

---

**RAPPORT D'ANALYSE**


---

**Dossier N° : 24E061594**

Version du : 15/04/2024

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Date de réception technique : 05/04/2024

Première date de réception physique : 05/04/2024

Référence Dossier : N° Projet : CCCC

Nom Projet : Grézac

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

Référence Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024



Clémence BARTHEL  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec  $k = 2$ ) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

## Annexe technique

**Dossier N° :24E061594**

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Emetteur : Monsieur Clément Berthelot

Commande EOL : 006-10514-1121120

 Nom projet : N° Projet : CCCC  
Grézac

 Référence commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU  
souterraine-1er sem 2024

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
DN223	Chrome (Cr)	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.5	30%	µg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
IXA39	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	5	53%	mg O2/l	Prestation soustraite à Eurofins Hydrologie Est SAS
IXN1D	Indice hydrocarbures volatils (C5-C9)	HS - GC/FID - NF T 90-124	25	35%	µg/l	
LS001	Mesure du pH pH Température	Potentiométrie - NF EN ISO 10523			°C	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS02L	Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Nitrates Azote nitrique	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1	1 0.2	35% 35%	mg NO3/l mg N-NO3/l	
LS045	Carbone Organique Total (COT)	Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	0.5	50%	mg/l	
LS065	Indice phénol	Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	10	43%	µg/l	
LS071	Potentiel d'oxydoréduction	Potentiométrie [Mesure par électrode (Valeur non corrigée par rapport à l'électrode hydrogène)] - Méthode interne			mV	
LS109	Fer (Fe)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.01	20%	mg/l	
LS112	Zinc (Zn)	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	5	31%	µg/l	
LS116	Nickel (Ni)		2	25%	µg/l	
LS153	Arsenic (As)		0.2	20%	µg/l	
LS158	Cadmium (Cd)		0.2	20%	µg/l	
LS162	Cuivre (Cu)		0.5	20%	µg/l	
LS184	Plomb (Pb)		0.5	25%	µg/l	
LS308	Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.03 0.008 0.008 0.008 0.008	41%	mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l
LS4L8	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) C10 - C12 inclus > C12 - C16 inclus	Calcul - Méthode interne	0.004 0.004		mg/l mg/l	

## Annexe technique

**Dossier N° :24E061594**

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Emetteur : Monsieur Clément Berthelot

Commande EOL : 006-10514-1121120

 Nom projet : N° Projet : CCCC  
Grézac

 Référence commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU  
souterraine-1er sem 2024

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem 2024

### Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	> C16 - C20 inclus > C20 - C24 inclus > C24 - C28 inclus > C28 - C32 inclus > C32 - C36 inclus > C36 - C40 inclus		0.004 0.004 0.004 0.004 0.004 0.004		mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l	
LSK98	Conductivité à 25°C  Conductivité corrigée automatiquement à 25°C Température de mesure de la conductivité	Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888	15	30%	µS/cm  °C	
LSKPN	Mercure	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.1	35%	µg/l	
LSL4E	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%) > C10 - C12 inclus (%) > C12 - C16 inclus (%) > C16 - C20 inclus (%) > C20 - C24 inclus (%) > C24 - C28 inclus (%) > C28 - C32 inclus (%) > C32 - C36 inclus (%) > C36 - C40 exclus (%)	Calcul - Méthode interne			% % % % % % % %	

## Annexe de traçabilité des échantillons

*Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire*

**Dossier N° : 24E061594**

N° de rapport d'analyse : AR-24-LK-078379-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-1121120

Nom projet : N° Projet : CCCC  
Grézac

Référence commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU  
souterraine-1er sem 2024

Nom Commande : 13-CMGO17-Grézac-EAU souterraine-1er sem  
2024

### Eau souterraine

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	Pz1	04/04/2024	05/04/2024	05/04/2024		
002	Pz2	04/04/2024	05/04/2024	05/04/2024		
003	Pz3	04/04/2024	05/04/2024	05/04/2024		
004	Pz4	04/04/2024	05/04/2024	05/04/2024		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.



**EUROFINS ANALYSES POUR  
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**  
**Département Environnement**  
5 rue d'Otterswiller  
67700 SAVERNE  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-24-IX-085403-01

Version du : 11/04/2024

Page 1/2

Dossier N° : 24M031182

Date de réception : 05/04/2024

Référence bon de commande : EUFRSA200142368

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau souterraine, de nappe phréatique	24E061594-001 / Pz1 -	(2341) (voir note ci-dessous)

(2341) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à 00h01.

N° ech **24M031182-001** | Votre réf. (1) 24E061594-001

<b>Date de prélèvement (1)</b>	04/04/2024	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	05/04/2024 19:37	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	5°C
<b>Début d'analyse</b>	06/04/2024 11:15		

**Oxygènes et matières organiques**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXA39 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-0685 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	<5	mg O2/l	±3

**Hydrocarbures**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS * 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	<25	µg/l	±9



Ghislaine Schmitt  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Incertitude de mesure : Pour les résultats inférieurs à la limite de quantification, l'incertitude est calculée à la valeur affichée au rapport.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site [www.labeau.ecologie.gouv.fr](http://www.labeau.ecologie.gouv.fr).

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

**EUROFINS ANALYSES POUR  
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**  
**Département Environnement**  
5 rue d'Otterswiller  
67700 SAVERNE  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-24-IX-085404-01

Version du : 11/04/2024

Page 1/2

Dossier N° : 24M031182

Date de réception : 05/04/2024

Référence bon de commande : EUFRSA200142368

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau souterraine, de nappe phréatique	24E061594-002 / Pz2 -	(2341) (voir note ci-dessous)

(2341) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à 00h01.

N° ech **24M031182-002** | Votre réf. (1) 24E061594-002

<b>Date de prélèvement (1)</b>	04/04/2024	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	05/04/2024 19:37	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	5°C
<b>Début d'analyse</b>	06/04/2024 11:15		

**Oxygènes et matières organiques**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXA39 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-0685 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	<5	mg O2/l	±3

**Hydrocarbures**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS * 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	<25	µg/l	±9



 Ghislaine Schmitt  
 Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Incertitude de mesure : Pour les résultats inférieurs à la limite de quantification, l'incertitude est calculée à la valeur affichée au rapport.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site [www.labeau.ecologie.gouv.fr](http://www.labeau.ecologie.gouv.fr).

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

**EUROFINS ANALYSES POUR  
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**  
**Département Environnement**  
5 rue d'Otterswiller  
67700 SAVERNE  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-24-IX-085405-01

Version du : 11/04/2024

Page 1/2

Dossier N° : 24M031182

Date de réception : 05/04/2024

Référence bon de commande : EUFRSA200142368

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau souterraine, de nappe phréatique	24E061594-003 / Pz3 -	(2341) (voir note ci-dessous)

(2341) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à 00h01.

N° ech **24M031182-003** | Votre réf. (1) 24E061594-003

<b>Date de prélèvement (1)</b>	04/04/2024	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	05/04/2024 19:37	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	5°C
<b>Début d'analyse</b>	06/04/2024 11:15		

**Oxygènes et matières organiques**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXA39 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-0685 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	<5	mg O2/l	±3

**Hydrocarbures**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS * 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	<25	µg/l	±9



Ghislaine Schmitt  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Incertitude de mesure : Pour les résultats inférieurs à la limite de quantification, l'incertitude est calculée à la valeur affichée au rapport.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site [www.labeau.ecologie.gouv.fr](http://www.labeau.ecologie.gouv.fr).

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

**EUROFINS ANALYSES POUR  
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**  
**Département Environnement**  
5 rue d'Otterswiller  
67700 SAVERNE  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

---

N° de rapport d'analyse : AR-24-IX-085406-01

Version du : 11/04/2024

Page 1/2

Dossier N° : 24M031182

Date de réception : 05/04/2024

Référence bon de commande : EUFRSA200142368

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau souterraine, de nappe phréatique	24E061594-004 / Pz4 -	(2341) (voir note ci-dessous)

(2341) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à 00h01.

N° ech **24M031182-004** | Votre réf. (1) 24E061594-004

<b>Date de prélèvement (1)</b>	04/04/2024	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	05/04/2024 19:37	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	5°C
<b>Début d'analyse</b>	06/04/2024 11:15		

**Oxygènes et matières organiques**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXA39 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC * ESSAIS 1-0685 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	<5	mg O2/l	±3

**Hydrocarbures**

	Résultat	Unité	Incertitude
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS * 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	<25	µg/l	±9



Ghislaine Schmitt  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Incertitude de mesure : Pour les résultats inférieurs à la limite de quantification, l'incertitude est calculée à la valeur affichée au rapport.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site [www.labeau.ecologie.gouv.fr](http://www.labeau.ecologie.gouv.fr).

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.